

QUESTION 7

Auteur PDCC, par Beat Eggel
Objet Comment l'Etat gère-t-il les départs de ses cadres supérieurs?

L'annonce récente du départ du chef de service de l'environnement a surpris, surtout au vu du contexte dans lequel il intervient.

Bien sûr que pour Monsieur Cédric Arnold, il s'agit d'une opportunité professionnelle qu'il est en droit de saisir. Cependant, le fait que son nouvel employeur (la Lonza) soit une société avec laquelle l'Etat est en procédure, nous interpelle.

Conclusion

L'Etat est-il bien préparé à de telles situations, et des mesures sont-elles prévues lorsqu'un cadre supérieur s'en va de cette manière, afin notamment de limiter les risques de transmission ou d'utilisation d'informations confidentielles?